

M. MARTIN: Monsieur le président, c'est une question très importante et je ne voudrais pas que mes remarques semblent le nier, mais notre premier devoir est de nous occuper des problèmes d'après la guerre, le problème de placer des milliers, peut-être des millions d'hommes dans des emplois rémunérateurs. M. Woods a touché à cet aspect du problème dans son mémoire; c'est un aspect si important qu'on devrait demander à M. Woods de développer la question de priorité d'emploi pour ceux qui combattent actuellement ou qui se préparent outre-mer au travail. Il a suggéré d'utiliser les comités d'hommes d'affaires, dont une centaine ont déjà été établis, avec la coopération des associations ouvrières et des bureaux de chômage. J'aimerais à l'entendre développer cette question davantage, car le problème s'imposera subitement, un jour ou l'autre, et nous aurons que cette déclaration sur papier; il faudra alors nous mettre à l'œuvre, nous organiser—non pas avec des organisations bénévoles, mais des organisations faites pour abattre du travail—il faudra nous entendre avec l'industrie, les associations ouvrières, les bureaux de placement afin de voir à ce que cette priorité soit accordée et, une fois cette question réglée, il faudra nous occuper des autres membres de l'armée—des soldats qui ne sont pas dans des unités de combat—en vue de leur trouver des emplois. M. Woods a acquis une vaste expérience et je suis certain qu'il pourrait nous fournir plus d'idées à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Sous ce rapport, je puis dire que M. Woods, comme vous le savez, n'est pas seulement sous-ministre conjoint des Pensions mais aussi membre du comité consultatif interministériel de la démobilisation et du rétablissement.

M. MARTIN: M. Woods pourrait nous dire, par exemple, ce qu'il pense de la démobilisation graduelle. Etant donné que des hommes ont servi pendant trois ou quatre ans, il se pourrait que ceux-là ne soient pas en faveur d'une démobilisation graduelle.

Le TÉMOIN: La question du mode de démobilisation est actuellement discutée et ce mode sera soumis au gouvernement sous peu, à la suite des délibérations du comité de démobilisation. Brièvement, on suggère que, le moment venu, la démobilisation se fasse dans des endroits centraux plutôt qu'ici et là car il n'est pas possible d'établir partout les services nécessaires. Un premier vannage dirigera les soldats vers les services de leurs centres de démobilisation. Par exemple, un démobilisé tiendra à suivre un cours d'entraînement professionnel; il sera alors dirigé sur le service correspondant, où on lui fera subir des examens, on lui donnera des conseils, et ainsi de suite; un autre qui voudra retourner sur la terre sera envoyé au service d'établissement sur les terres; ceux qui désirent suivre un cours universitaire iront au service universitaire; quant à ceux qui sont déjà formés et qui n'ont pas besoin de suivre un cours, ou ceux qui manquent de la formation première pour pouvoir suivre un cours, ils sont le véritable problème; leur problème est de trouver un emploi. Nous espérons qu'il y aura aux centres de démobilisation des représentants du service sélectif et qu'il sera possible, en ce qui concerne les deux derniers groupes mentionnés, s'il n'y a pas pour eux d'emplois libres immédiatement, de retarder leur démobilisation jusqu'à ce qu'ils puissent être absorbés. C'est une question à l'étude et le gouvernement n'a encore rien décidé. Quant à la question de démobilisation retardée pour ceux qui ne peuvent pas suivre immédiatement les cours de formation, etc., elle est encore à l'étude.

Lorsque nous en arrivons au groupe de ceux qui ont terminé leur cours de formation, ceux-ci sont également prêts pour un emploi et la question est de le leur trouver. Après tout, un emploi est la solution au problème de rétablissement de chacun. J'ai exposé les méthodes suivies pour la formation de comités d'hommes d'affaires à cent endroits différents. Je puis ajouter que la Légion canadienne supplée à ces comités dans les centres moins importants. J'ai suggéré que, grâce à l'influence de ces organisations, la préférence peut être créée dans